

Le Maire de Saint-Herblain,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route,

Vu l'alerte Météo du 27 mars 2024 de la Préfecture (tempête Nelson), qui a placé le département de la Loire-Atlantique en Vigilance Orange pour le phénomène vents violents, le jeudi 28 mars 2024 de 08h00 à 16h00,

SERVICE :
SERVICE
TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE ET
REGLEMENTATION

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et la nécessité de préserver le bon état des espaces publics,

ARRÊTÉ :
DPR-2024-0290

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services,

A R R E T E

OBJET :
Arrêté DPR-2024-0290
Arrêté d'interdiction
d'accès aux espaces
publics –
alerte Météo France -
du 28 au 29 mars 2024

ARTICLE 1 : L'accès au public des sites herblinois listés ci-dessous sera interdit du jeudi 28 mars 2024 à 12h00 jusqu'au vendredi 29 mars 2024 à 08h00 :

- ✓ Cimetière de l'Orvasserie,
- ✓ Cimetière du Tillay,
- ✓ Parc du Clos Fleuri.

ARTICLE 2 : La réouverture des sites ne pourra intervenir qu'après la levée de l'alerte météo.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les sites concernés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, ou par l'application Télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr :

- ✓ Par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique et les agents des services concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE 28 MARS 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux Finances, aux relations
aux entreprises et affaires générales,

Marcel COTTIN

Reçu en préfecture et publié le 28 mars 2024